

Concours Photographie 2025 : << L'Eau aux milles reflets >>

Du 28 mai au 27 juin 2025

Dans le cadre du Festival de l'Eau qui se déroulera le 5 juillet 2025, le CTTA (Capvern Thermalisme Tourisme et Animation) propose un concours photos sur le thème de l'Eau aux milles reflets.

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

Le concours est ouvert à toute personne physique de tout âge (adultes et enfants). La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le mineur participant doit impérativement être inscrit par l'intermédiaire de son responsable légal (annexe 1).

En participant au concours, chaque participant certifie sur l'honneur :

- Qu'il est l'auteur de la photo présentée. Les organisateurs ne seront pas considérés comme responsables en cas de contestation ou de litige concernant la propriété de la photo.
- Qu'il dispose de l'accord écrit des personnages photographiés lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image (modèle d'autorisation de publication de photo en annexe 2).

Le comité se donne le droit de ne pas sélectionner une image hors sujet ou qui porterait préjudice à l'esprit du concours ou à la représentation d'une personne.

Comment participer ?

- L'envoi du formulaire avec la photographie du concours est ouvert du **28 mai au 27 juin 2025** (inclus et date maximale d'envoi). Après cette date, se dérouleront les votes.
- Chaque participant peut proposer **1 seule photographie**.
- Les photographies devront être au format **.jpg ou .png**
- La définition doit être de définition suffisante pour une impression en **30*40cm, 300 dpi**.
- L'utilisation de logiciels de retouche est autorisé
- Les photos devront être envoyées dans les temps à l'adresse mail suivante : **ctta.photos@gmail.com**

Déroulement du concours :

Le concours se déroulera en plusieurs étapes :

- Phase 1: réception des photographies à l'adresse mail ctta.photos@gmail.com du **28 mai au 27 juin 2025** les clichés seront imprimés et exposés à l'Office de Tourisme de Capvern les Bains du **30 juin 2025 jusqu'au 3 juillet 2025 à 17h30**.
Nous mettrons à disposition des bulletins de votes pour que toutes personnes puissent élire leur cliché favoris.
Les votants pourront utiliser un seul bulletin de vote par personne. Le bulletin de vote permettra de voter pour 3 photographies.
- Phase 2 : entre le 4 juillet et le 5 juillet, le dépouillement des bulletins sera réalisé. Les 3 clichés ayant reçus le plus de votes seront élus pour une 1ère, deuxième et troisième place en fonction du nombre de votes reçus.
- Phase 3: La remise des prix se fera le 5 juillet à Capvern les Bains lors du Festival de l'eau (voir le planning pour le lieu et l'heure).

L'organisateur se réserve le droit d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus dans le cadre de la participation au concours. Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

Prix et récompenses

Le concours est doté de lots d'une valeur totale d'au moins 200€. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors d'une cérémonie de remise des prix.

Les gagnants seront informés lors de l'annonce des résultats le 5 juillet 2025 à Capvern les Bains lors du Festival de l'eau (voir le planning pour le lieu et l'heure). Si les personnes gagnantes de ce concours n'ont pas la possibilité d'être présentes, nous pourrons prendre contact par téléphone ou par courriel à partir du 5 juillet 2025.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

Annexe 1 : BULLETIN DE PARTICIPATION

Concours photos : Eau aux milles reflets

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

(Pour les moins de 18 ans, accord signé des parents ci-dessous).

Téléphone :

Mail :

● Déclare participer au concours photos 2025 à l'occasion du Festival de l'eau sur le thème de l'*Eau aux milles reflets*

● Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses. Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un commentaire sur votre photo, notamment le lieu et la date de prise de vue :

A....., Le

Signature

Signature des parents avec la mention "Bon pour accord"

Annexe 2 : AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOS

Toute photographie représentant une ou plusieurs personnes identifiables et non accompagnées de la présente autorisation sera présentée sous l'entière responsabilité de son auteur.

Je soussigné(e)accepte par la présente que les photographies sur lesquelles je figure puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (exposition, presse, sites internet, réseaux sociaux...), sans que cela ne me confère rémunération, un droit ou un avantage quelconque. En aucun cas, les membres de l'organisation ne céderont les photos à des tiers.

A.....,
le.....

Signature + mention "Lu et approuvé".